



**ARRÊTÉ REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LE STATIONNEMENT
AU COMPLEXE SPORTIF ANDRE CHARBONNIER
51 RUE DE LA BRIQUETERIE - 51530 DIZY
A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE
50 ANS DE L'USD
ORGANISEE PAR L'UNION SPORTIVE DE DIZY**

Le Maire de DIZY,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales

Vu la loi n°83- 8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213- 6,

Vu le code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route notamment l'article L.411-1,

Vu le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I -8^{ème} partie - signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande verbale du 9 juin 2022 de M. Laurent Hornec domicilié à Troissy (Marne) 4 avenue de Paris, pour vendre de la restauration rapide avec un Food truck « Le Pêché Mignon » identifiant SIREN 381 972 232 à l'occasion des 50 ans de l'USD au complexe sportif André Charbonnier - 51 rue de la Briqueterie 51530 Dizy du samedi 24 juin 2023 à partir de 6h du matin et ce jusqu'au dimanche 25 juin 2023 jusqu'à 4 h du matin,

ARRETE

Article 1er : M. Laurent Hornec domicilié à Troissy (Marne) 4 avenue de Paris, est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande à l'occasion des « 50 ans de l'USD » au complexe André Charbonnier - 51 rue de la Briqueterie 51530 Dizy du samedi 24 juin 2023 de 06h du matin et ce jusqu'au dimanche 25 juin 2023 à 04 h du matin.

Article 2 : La présente autorisation ne fera pas l'objet du paiement de redevance.

.../...

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aÿ-Champagne,
- L'intéressé.

Fait à DIZY, le 12 juin 2023

M. le Maire



Antoine CHIQUET